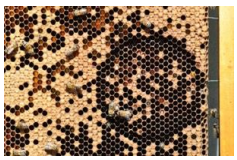

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE ALSACE

Bulletin technique de la Chambre d'Agriculture d'Alsace

N°15 - Mai 2013

FLASH'ABEILLES

Les premiers essaims sont déjà sortis !

Le printemps ne nous aura fait grâce que de quelques rares journées de soleil … et beaucoup de colonies auront souffert de famine … pourtant, certaines colonies d'abeilles, plus fortes, songent déjà à essaimer !

Il y a déjà des cellules de reines operculées dans les ruches les plus fortes, sur les secteurs de Mulhouse, Colmar et Strasbourg notamment. Quelques essaims sont même déjà partis (j'ai pu le constater de mes propres yeux ; précisons que le colza est tout juste en fleur sur ces secteurs) !

Ne vous laissez pas surprendre par le calme apparent de ce printemps !

La miellée de fleur nous est passée sous le nez (rares sont ceux qui ont pu récolter quelques kilos) mais les abeilles n'ont pas pour autant oublié pas de « se reproduire », c'est à dire essaimer. Actuellement, les abeilles sont confinées dans les ruches, ce qui ne vas pas du tout freiner l'essaimage. Au contraire, les longues périodes de confinements semblent même favoriser l'essaimage ! Dès les prochains beaux jours, il risque d'y avoir de vrais « feux d'artifice » dans les ruchers (souvenez-vous de 2010…).

Si vous voulez empêcher l'essaimage, foncez au rucher dès que le soleil reviendra !

Note : empêcher l'essaimage permet de maintenir le potentiel de production ; référez vous aux ouvrages d'apiculture pour plus de détails sur les techniques adaptées (Exemple : le Rustica de l'apiculture).

Je vous suggère également la lecture du document suivant, écrit par le MAPAQ, le ministère de l'agriculture du Québec :

http://www.agrireseau.qc.ca/apiculture/documents/comprendre%20l'essaimage.pdf

Salutations dévouées, A.B.

Ce « FLASH'ABEILLES » parait de façon irrégulière, en fonction du besoin de vous apporter une information rapide. Pour le recevoir (gratuitement et par e-mail), inscrivez-vous auprès du technicien apicole : a.ballis@haut-rhin.chambagri.fr

Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin - 2 rue de Rome – BP 30 022 Schiltigheim – 67013 STRASBOURG CEDEX
Directeur de publication : J.P. BASTIAN – ISSN : en cours - © Toute reproduction même partielle est soumise à notre autorisation.

Petit AGENDA APICOLE régional

(non exhaustif, mais envoyez moi vos infos, je les diffuserai)

Interventions du technicien apicole

- **Formation sur l'hygiène en miellerie et la réglementation sur la commercialisation** des produits de la ruche.
  le 31 mai à 18 h au restaurant « Chez Julien », à Rouffach.

Autres actualités :

- **Festival des abeilles et du miel**
  Samedi 4 et dimanche 5 mai
  155, rue Kempf, Strasbourg, Robertsau

  « Strasbourg Initiation Nature Environnement et la Société d'Apiculture de Strasbourg – 1869 vous invitent le temps d'un week-end à découvrir toutes les facettes de ces fabuleux insectes qui régalent et fascinent l'humanité depuis la nuit des temps ».

  Au programme : des films, animations, conférences ….
  En tant qu'apiculteur Strasbourgeois, j'interviendrai pour parler du rôle écologique de l'abeille ainsi que de sa situation en Alsace.

  Programme complet sur :
  http://societe-apiculture-strasbourg.com/pdf_site/abeille_web.pdf

Quelques rappels :

Déclaration de rucher, registre d'élevage, etc.

Toutes les « obligations réglementaires » liées à la possession d'abeilles sont détaillées dans le **mémento de l'apiculteur.** Ce guide sanitaire et réglementaire est accessible librement sur la page apicole du site de la Chambre d'Agriculture d'Alsace :
http://www.alsace.chambagri.fr/fileadmin/documents_alsace/INTERNET/elevage/flash_abeilles/Memento_de_lapiculteur_V1.1_janvier_2013.pdf

Commandes de médicaments anti-varroa

Les Groupement de Défense Sanitaire Apicole (GDSA) organisent des commandes groupées de médicaments anti-varroas (plus d'infos dans le Mémento de l'apiculteur, p. 16). **Attention, ces commandes se font en avril (commandes acceptées jusqu'à début mai) !**

Renseignement auprès de votre président de syndicat, où en second lieu, auprès des GDSA :

GDSA du Bas-Rhin - Christophe ROTH **-** roth.ch@cegetel.net
GDSA du Haut-Rhin - 03 89 49 25 02 - anatole.ehrhard@laposte.net

N'oubliez pas d'inscrire les traitements effectués dans votre registre d'élevage et d'y conserver également l'ordonnance correspondante (pendant au moins 5 ans).

Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin - 2 rue de Rome – BP 30 022 Schiltigheim – 67013 STRASBOURG CEDEX
Directeur de publication : J.P. BASTIAN – ISSN : en cours - © Toute reproduction même partielle est soumise à notre autorisation.

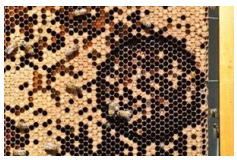

Enquêtes « pertes hivernales en Alsace »

Il est encore temps de répondre à notre enquête annuelle ! Quels sont vos pertes hivernales ? Comment se portent vos colonies d'abeilles ce printemps ? Le questionnaire 2013 est disponible ici (dans l'encadré vert sur votre droite) :

http://www.alsace.chambagri.fr/services/elevage/apiculture.html

Merci de retourner vos questionnaires au plus tard pour le 13 mai, soit par mail (compléter directement les cases grises du questionnaire) soit par courrier, envoyé à l'adresse suivante :

Alexis Ballis - Conseiller Technique Apicole
Chambre d'Agriculture Régionale d'Alsace - 4 rue Mohler – 67210 Obernai (ZI Nord)

Remarques importantes :

- **Cette enquête s'adresse à tous les apiculteurs**, quel que soit le nombre de colonies et quel que soit le niveau de pertes constaté : si vous n'avez que peu ou pas de pertes, il est tout aussi important de renvoyer ce questionnaire que si vous avez subit des pertes importantes. Cela est important, afin d'avoir une image fidèle de la situation.
- **Le comité de pilotage et moi même avons fait le choix de conserver notre enquête régional, plutôt que de s'aligner sur l'enquête nationale proposée par l'ITSAP-Institut de l'abeille.** Ce choix nous permet de garder une analyse plus fine et plus détaillée de la situation apicole alsacienne. **Merci de ne participer qu'à l'enquête Alsacienne**. Nous transmettrons toutes vos réponses à l'Institut.
- Si vous faites partis des apiculteurs du Haut-Rhin participant à **l'Epidémiosurveillance**, vous allez prochainement être visités à nouveaux par les équipes du GDSA68. **Merci de répondre tout de même à notre questionnaire**, afin de faciliter le traitement des données et le travail de suivi que nous réaliserons chez vous.
- Les résultats détaillés des précédentes enquêtes sont ici : **http://www.alsace.chambagri.fr/services/elevage/apiculture/pertes-de-cheptel.html**

Informations Diverses

✓ Semences mellifères et jachères fleuries

Depuis plusieurs années, les semenciers proposent des mélanges de graines « mellifères », destinés à refleurir les villes et les campagnes et ainsi améliorer les apports alimentaires des insectes pollinisateurs.

Plus de détails sur : **http://www.jacheres-apicoles.fr/141-faites-fleurir-la-biodiversite-dans-votre-jardin.html**

La **fédération des apiculteurs du Haut-Rhin** a participé pendant 3 ans à une étude sur les apports polliniques en zones de grande cultures, suivant qu'il y ait eu (ou non) des jachères fleuries dans les alentours des ruchers.

Cette étude à été conduite en partenariat avec l'un de ces établissements semenciers, celui qui fournit chaque année, gracieusement, de larges quantités de graines pour jachère mellifère à la **fédération des apiculteurs du Haut-Rhin.** Celle-ci se charge de les distribuer auprès des syndicats apicoles ainsi que des communes, qu'elle aura réussi à sensibiliser à cette démarche environnementale.

Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin - 2 rue de Rome – BP 30 022 Schiltigheim – 67013 STRASBOURG CEDEX
Directeur de publication : J.P. BASTIAN – ISSN : en cours - © Toute reproduction même partielle est soumise à notre autorisation.

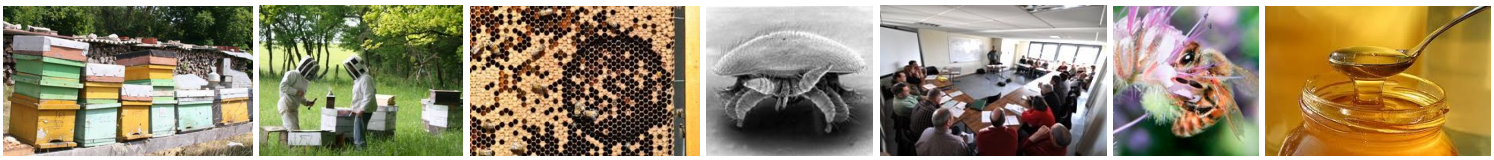

- En attendant d'avoir l'opportunité de vous en dire plus long sur ces essais sur le « bol alimentaire » des abeilles d'alsace, je vous indique un lien vers la **newsletter** de cet établissement :

  http://www.gustave-muller.com/sites/default/files/newsletter-pdf/gm-nwsltt-2-13-red.pdf

- A titre d'information, voici **deux mélanges (testés et retenus après étude)** qu'ils proposent :

GM MELI'COUVERT	GM MELI'MOISSON
50% de vesce commune 40% de phacélie 10% de moutarde blanche	50% de vesce commune 34% de phacélie 10% de radis fourrager 6% de moutarde blanche
Dose de semis préconisée **15 kg/ha** pour les deux mélanges.	

- Pour compléter ce chapitre sur les couverts végétaux « utiles aux insectes pollinisateurs », voici un **résumé des principaux conseils techniques** sur leur choix, leur implantation et leur entretien. Il s'agit d'un extrait du dossier **IBIS** (Intégrer la Biodiversité dans les Systèmes d'exploitation agricoles).

Liens vers la page « couvert pollinisateur » :

http://www.chambres-agriculture-picardie.fr/fileadmin/documents/publications/environnement/Ibis/amenagements/Couvertspollinisateurs.pdf

(Essayez ce raccourcit vers ce lien: http://cpc.cx/7bf)

Liens vers le dossier complet :

http://www.haute-marne.chambagri.fr/kit/fileadmin/documents/env_fic/biodiversite/brochure_pratique_ibis.pdf

(**Essayez ce raccourcit vers ce lien: http://cpc.cx/7bg**)

✓ FLORAPIS : http://florapis.org/

Je rappelle également que le site FLORAPIS recueille toutes les observations de butinage que vous pourrez leur transmettre.

« Cette étude de recherche participative a pour mission de documenter l'activité de butinage des abeilles domestiques vis-à-vis de la flore française métropolitaine, avec une attention particulière pour les espèces de plantes rares, protégées ou patrimoniales ».

http://florapis.org/

Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin - 2 rue de Rome – BP 30 022 Schiltigheim – 67013 STRASBOURG CEDEX
Directeur de publication : J.P. BASTIAN – ISSN : en cours - © Toute reproduction même partielle est soumise à notre autorisation.

✓ Miel de montagne, mode d'emploi

Vous êtes apiculteur professionnel ou amateur et vos ruches sont situées en zone de montagne ? Vous pouvez prétendre à l'utilisation de la dénomination « montagne » pour vos produits apicoles, sous réserve d'obtenir une autorisation préfectorale.

Avant toute chose, consultez **la liste des communes classées en zone de montagne**, au sens du décret relatif à l'utilisation du terme montagne. Pour toutes questions complémentaires, contactez Marie-Pierre Zimmermann au 03 69 32 51 02.

Remplissez ensuite sous forme manuscrite un **formulaire de demande d'autorisation d'utiliser la dénomination « montagne »** (4 pages). Retournez-le, en 2 exemplaires originaux, à l'adresse suivante :

A l'attention de Mireille WILLMANN - Responsable du Pôle Entreprises et Développement rural
DRAAF Alsace - SREAF 14, rue du Maréchal Juin CS 31009 - 67070 STRASBOURG Cedex

Attention ! Plusieurs cas se distinguent (voir le Règlement Technique National) :

A. Apiculteur sédentaire en zone montagne

Le courrier de réponse de la DRAAF suffira pour vous donner l'autorisation de mentionner "miel de montagne".

B. Apiculteur transhumant, réalisant l'extraction et le conditionnement du miel en zone de montagne

Il vous faudra également indiquer les déplacements des vos ruchers dans votre **registre d'élevage** (voir Mémento de l'apiculteur, page 46). Le miel récolté en montagne devra être extrait à part de celui récolté en plaine (suivi dans le **cahier de miellerie,** voir Mémento de l'apiculteur, page 51) puis vous devrez attribuer un numéro de lot spécifique à ce miel, qui sera étiqueté "de montagne".

C. Apiculteur transhumant, réalisant l'extraction et le conditionnement du miel hors zone de montagne

En plus de tous les points précédant, il vous faudra réaliser, avant toute commercialisation, des **analyses polliniques** pour chaque lot de miel afin d'attester leur provenance.

Remarque :

Si l'apiculteur souhaite éviter de constituer un tel dossier, nous suggérons de préférer l'utilisation du terme "Miel de Forêt", qui peut également convenir pour vos récoltes faites en montagne. Il n'y a alors pas besoin de faire de déclaration particulière.

Les documents utiles seront prochainement disponibles sur le site de la chambre d'agriculture :
http://www.alsace.chambagri.fr/services/elevage/apiculture.html

- Liste des communes classées en Zone Montagne
- Formulaire de demande d'autorisation d'utiliser la dénomination « montagne »
- Décret n° 2000/1231 du 15 décembre 2000 relatif à l'utilisation du terme montagne,
- Règlement Technique National Montagne relatif au miel.
- Extrait du code rural (art. R 644-1 et s.)

Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin - 2 rue de Rome – BP 30 022 Schiltigheim – 67013 STRASBOURG CEDEX
Directeur de publication : J.P. BASTIAN – ISSN : en cours - © Toute reproduction même partielle est soumise à notre autorisation.

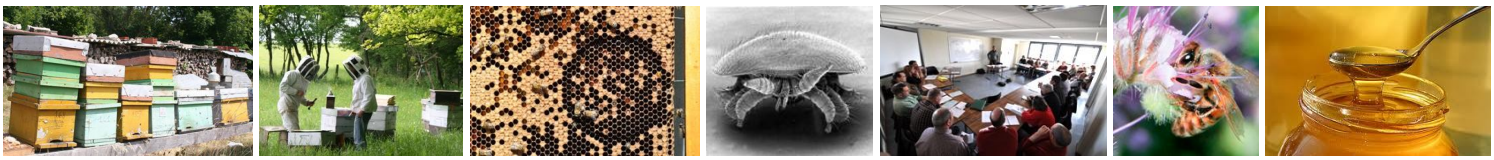

Pour aller plus loin

✓ Sans les insectes : pas de vin !

Vous connaissez surement cette prétendue citation d'Einstein, sur la durée de vie de l'humanité « sans les abeilles ». Bien que A. Einstein n'ai jamais dit cela (il n'y en a pas la moindre trace écrite), il n'en demeure pas moins vrais que les insectes pollinisateurs sont indispensables à nos écosystèmes …
Mais la richesse des relations qui les relient aux plantes ne s'arrête pas seulement au pollen !
Les chercheurs ont montré que la présence de levures fermentescibles sur les grappes de raisins était due aux guêpes, et autres insectes pollinisateurs ! Ce sont eux qui apportent et diffusent *saccharomyces cerevisiae* dans les vignes ! Ainsi, sans les guêpes, pas de vins … et voici un argument de plus pour la protection des insectes !

http://www.inra.fr/Chercheurs-etudiants/Agroecologie/Toutes-les-actualites/Guepes-vigneronnes

Référence : *Stefanini, I., Dapporto, L., Legras, J.-L., Calabretta, A., Di Paola, M., De Filippo, C., Viola, R.,et al. 2012. Role of social wasps in Saccharomyces cerevisiae ecology and evolution. Proceedings of the National Academy of Sciences 109(33), 13398–403.*

✓ La lettre alsacienne ECOPHYTO

La nouvelle lettre d'information sur la démarche de réduction de l'usage des pesticides en Alsace est disponible ici : **http://www.alsace.chambagri.fr/uploads/media/ECHO_PHYTO_03.pdf**

Son contenu fait suite au colloque du 7 mars « **L'appui de la recherche agronomique pour une agriculture alsacienne performante et économe en phytos ».** Elle sera diffusée dans la presse agricole (Paysan du Haut-Rhin et l'Est Agricole et Viticole) et envoyé par mail à tous les élus alsaciens.

Plus d'informations sur ECOPHYTO sur le site : **http://agriculture.gouv.fr/ecophyto**

✓ Jardiner autrement http://www.jardiner-autrement.fr/

Voici un site « ressource » à diffuser largement ! De nombreuses informations permettant d'obtenir des jardins plus accueillants pour les insectes (et la micro faune en général).

Sortie nature
Autour du chaudron du diable
Dimanche 19 mai 2013, à 9h
devant le Vivarium du Moulin
Le sentier qui mène au rocher magique traverse des milieux peu représentés dans le Florival. Il s'ouvre sur une lande à genêts qui offre une vue panoramique sur la vallée. Un peu plus loin, s'épanouissent la rare fraxinelle et le lys martagon.
> 1 journée
> Chaussures de marche et repas tiré du sac
> Niveau moyen (dénivelé 300m / 8km)
> Sortie guidée gratuite sur inscription au 03 89 74 02 48 ou info@vivariumdumoulin.org (nombre de places limité)
Vivarium du Moulin
68610 Lautenbach-Zell
À 7 km de Guebwiller
www.vivariumdumoulin.org

Alexis BALLIS
Conseiller Technique Apicole - Service Elevage - Chambre d'Agriculture Régionale d'Alsace - 4 rue Mohler – 67210 Obernai (ZI Nord)
Tèl.: 03 88 95 64 04
a.ballis@haut-rhin.chambagri.fr

Page apicole de la Chambre d'Agriculture :
http://www.alsace.chambagri.fr/services/elevage/apiculture.html

STRASBOURG CEDEX
le est soumise à notre autorisation.